

ÉTUDIANT-E - TONTE DE GAZON ET ENTRETIEN MÉNAGER

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS
TEMPS PLEIN (40H), TEMPORAIRE (ÉTÉ 2026)

DATE LIMITE
31 MAI 2026-PROLONGATION

N° CONCOURS
ACVSAD-2026-1010

DÉBUT DE L'EMPLOI
JUN 2026 (À DÉTERMINER)

DESCRIPTION DU POSTE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population, souhaite pourvoir un poste d'étudiant durant la saison estivale 2026 pour la réalisation de divers travaux manuels au sein du Service des bâtiments, parcs et espaces verts, notamment en lien avec la tonte de gazon et l'entretien ménager.

Le salarié étudiant doit être en mesure d'accomplir diverses tâches manuelles, usuelles et diversifiées relatives aux activités propres des différents services municipaux, soit des travaux comportant l'accomplissement de diverses tâches d'entretien général.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Le salarié étudiant peut travailler seul ou en support avec d'autres salariés en effectuant différentes tâches manuelles. Il doit effectuer dans les meilleurs délais, selon les règles d'usage, les diverses tâches qui lui sont assignées
- Participer à l'élaboration et à l'implantation de procédés, d'outils et de nouvelles méthodes de travail découlant de son champ de responsabilités
- Pour le salarié étudiant qui doit conduire un véhicule de la Ville, il est également responsable de conduire prudemment le véhicule qui lui est confié, il doit effectuer les rondes de sécurité selon les exigences de la Ville, il veille à son bon fonctionnement et d'en assurer l'entretien de routine, il doit également le maintenir dans un état de propreté et
- Aviser son supérieur immédiat de toute anomalie ou défectuosité

Selon le secteur attitré :

- Supporter les employés cols bleus dans les travaux manuels ou mécaniques de nettoyage et d'entretien ménager
- Effectuer des travaux de réparation et d'entretien général des parcs, aires de jeu et sentiers ainsi que différents travaux dans les parcs et espaces verts sur l'ensemble du territoire
- Effectuer la tonte de gazon

Il est entendu que la présente description d'emploi reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description exhaustive de toutes les tâches à accomplir.

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination

QUALIFICATIONS REQUISES

- Posséder une expérience pertinente
- Posséder certaines habilités reliées aux exigences des tâches manuelles à accomplir
- Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 5

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon la politique de rémunération des étudiants et stagiaires en vigueur, taux horaire de 18,97\$ (échelle 2026)
- Disponibilités de jour, soir et fin de semaine (selon le secteur)
- Horaire : 40h semaine
- Lieu de travail : Territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

COMPÉTENCES REQUISES

- Faire preuve de tact et diplomatie (service clientèle)
- Avoir la capacité de travailler en équipe et faire preuve de polyvalence
- Posséder un souci marqué pour la connaissance et l'application des mesures de sécurité au travail
- Être en bonne condition physique
- Démontrer de la rigueur
- Démontrer de l'autonomie et de la débrouillardise

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, avant le 31 mai 2026 - prolongation, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2026-1010
Service des ressources humaines
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
rh@VSAD.ca

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.